

AFFAIRE n° 5 ✓

PRIX COMPLÉMENTAIRES des ouvrages non prévus au marché de distribution d'eau de St-Denis

Le MAIRE. - J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le bordereau de prix complémentaires au marché de distribution d'eau de Saint-Denis.

Il est destiné au règlement des travaux et ouvrages qui n'étaient pas prévus au marché initial et comprenant l'étanchéité des couvertures des réservoirs et bâtiments - la mise en place de coffrets pour compteurs et bornes fontaines - l'automatisme des doseurs de la station d'épuration - raccordement de l'installation de l'abonné au compteur.

J'estime que ces travaux sont indispensables et que nous devons, dans l'intérêt de la collectivité, accepter qu'ils soient exécutés.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUS. - Monsieur le Maire, ne pourrait-on pas demander à la Société de faire disparaître les nuisances qui existent en Ville, je veux parler de la remise en état des rues.

M. LAPIERRE. - Pour l'instant, ne pourrait-on pas niveler les saignées transversales?

Le MAIRE. - La remise en état des rues n'est pas possible, du moins, pour l'instant. Il faut attendre que la terre se tasse aux endroits où les fouilles ont été faites. L'essai pratiqué par la Commune dans la rue du Général de Gaulle a été décevant et pourtant les saignées transversales ont été recouvertes d'agglomérés après un travail de tassement assez important.

Vu et approuvé  
H. Henis, le 11 27 Mars 1957  
Le Préfet  
Le Secrétaire Général.  
Signature: R. Petit